

Le Président : Gilles CHOSSON - 108 route de la Loire - Vandell - 44850 - Le Cellier - 06.29.61.71.09 - moniquegilles@free.fr
Le secrétaire : Gérard AUDRAN - La Ganerie - 44240 - Sucé sur Erdre - 02.40.77.77.41 - g.audran@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE 2012

Invitation à participer à cette assemblée générale

Comme indiqué sur votre carte de pêche, notre assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le **dimanche 9 décembre 2012 au CELLIER, salle William Turner, à partir de 9 heures 30 (parcours fléché).**

Ordre du jour

*Procès verbal de l'assemblée générale 2011 ;
Rapport d'activités 2012 ;
Rapport financier définitif de 2011 et provisoire de 2012 ;
Rapport du vérificateur aux comptes ;
Présentation des statuts des ADAPAEF
Présentation et approbation du règlement intérieur
Rapport moral ;
Prix de la carte, des licences et ticket « présence » 2013
Interventions des personnalités ;
Questions diverses (*) ;
Remise de récompenses ou distinctions.
Verre de l'amitié.*

(*) Il vous est demandé d'adresser au siège social (mail ou courrier postal) toutes vos questions, propositions ou suggestions pour le 20 novembre 2012 dernier délai. Ces remarques seront abordées au cours des questions diverses lors de l'A.G.

ATTENTION

L'enregistrement des présences à cette assemblée générale (qui nous permettra de rembourser les 10 € du ticket de présence), sera effectué entre **8 h 30 et 9 h 30**, selon les modalités suivantes :

- Présentation **obligatoire** de votre carte de pêche 2012.

(Cette carte sera poinçonnée et vous émargerez un listing pour certifier votre présence)

- **Aucun pouvoir** ne sera accepté pour excuser l'absence d'une tierce personne.

(Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un ticket de "**présence**")

Pour les personnes qui seront dans l'impossibilité d'assister à l'AG 2012 pour **cas de force majeure**, les 10 € du ticket de présence seront remboursés contre justification jugée acceptable par le conseil d'administration.

Pour cela, il vous suffira d'adresser un courrier avec justificatifs, au siège de notre association à l'adresse suivante :

ADAPAEF-PNMA de L-A
Chez M. René BERARD
Le Moulin de Quiheix
44390 Nort sur Erdre

Un délai de **deux mois** est accordé pour nous adresser ce courrier, soit jusqu'au **9 février 2013 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Toutes ces demandes seront analysées et jugées au cours d'un conseil d'administration spécifique. Une réponse individuelle sera envoyée avec ou sans le remboursement, **au plus tard le 15 mars 2013**.

Le président

Signé Gilles CHOSSON

